

MINISTERE DE LA JUSTICE

DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DEPENSES

(DPPD)

2020 - 2022

INTRODUCTION

Outil de planification, ce document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) opérationnalise la Lettre de Politique Sectorielle du Ministère de la Justice. Ce document de programmation est l'expression de la politique à moyen terme décidée par le gouvernement pour le secteur de la justice au Sénégal.

Le DPPD constitue désormais le document budgétaire du ministère. Il est élaboré en référence au modèle validé par la DGB. Il a nécessité des échanges entre la coordination ministérielle et les entités opérationnelles, en mettant davantage l'accent sur les résultats.

Il ventile les crédits du ministère par programme, actions et activités et par grande nature de dépense.

Ce document fixe les grandes orientations et priorités que ce département entend mettre en œuvre à court et moyen terme, en accord et en cohérence avec la LPS et notamment avec les orientations du Plan Sénégal Emergent, en vue de contribuer à la construction de l'État de droit et de garantir l'application des droits et libertés fondamentaux reconnus par la Constitution de la République du Sénégal.

En outre, les exigences de la bonne gouvernance et de la gestion axée sur les résultats nécessitent à la fois un cadre de planification et un dispositif efficient de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement.

Ainsi, il est apparu nécessaire de disposer d'un cadre stratégique de référence, qui définit les axes stratégiques, les objectifs visés et les programmes d'actions à mettre en œuvre dans le secteur de la justice.

C'est un processus complexe qui suppose une coopération étroite avec l'ensemble des acteurs du secteur judiciaire au sens le plus large, et qui requiert :

- *la présentation des programmes budgétaires ;*
- *la prévision pour une période de trois (03) ans, à titre indicatif, l'évolution des crédits et des résultats attendus sur chaque programme en fonction des objectifs poursuivis*

LES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Au Sénégal, la bonne gouvernance occupe une place importante et constitue un élément-clé des réformes dans l'agenda des politiques publiques. Cette option atteste de l'engagement fort à consolider le dispositif institutionnel mis en place, pour améliorer les modes de régulation et de gestion des affaires publiques et sa volonté de protéger les droits humains et les libertés fondamentales, de renforcer l'État de droit avec des institutions fortes et un appareil judiciaire efficace.

Les pratiques de bonne gouvernance contribuent à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques. La bonne gouvernance suppose la mise en place d'un État de droit et d'institutions fortes dans un environnement de paix et de sécurité.

Pour atteindre cet objectif du secteur, le Ministère de la Justice met en œuvre les cinq programmes de développement suivants qui sont :

- **Pilotage, coordination et gestion administrative ;**
- **Justice judiciaire ;**
- **Administration pénitentiaire ;**
- **Education surveillée et protection sociale de l'enfant ;**
- **Bonne gouvernance et droits humains.**

Les cinq programmes budgétaires permettront, par leur synergie et leurs effets, de promouvoir les principes fondamentaux de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

Le Plan Sénégal Emergent, dans ses orientations, reconnaît à la justice trois caractéristiques fondamentales qui permettent de définir les enjeux du secteur au vu des différents défis à relever :

Elle doit constituer un levier fondamental de renforcement de l'Etat de droit, ce qui suppose :

- l'existence d'un cadre juridique garantissant le respect des droits humains, la justice sociale, la protection des personnes et des biens ;
- l'existence d'un système juridictionnel indépendant et apte à assurer l'application cohérente et uniforme de la loi ;
- le respect de la dignité humaine affirmant l'égalité de tous les êtres humains, principe universel permettant d'abolir les discriminations et les préférences de toute nature.

Elle doit encore constituer un levier de la bonne gouvernance

Par la régulation des rapports politiques, institutionnels, économiques et sociaux, la justice doit contribuer à la mise en place d'une bonne gouvernance politique et institutionnelle, financière et économique.

Elle est enfin un facteur déterminant pour l'amélioration de l'environnement des affaires.

En appliquant les règles de droit pour résoudre les litiges, en démontrant dans les faits son impartialité, en assurant l'effectivité de l'exécution des décisions et en protégeant les droits et libertés ainsi que les biens des citoyens, la justice garantit la paix et la stabilité sociale, favorables à l'investissement et par voie de conséquence à la création d'emplois, à la croissance et partant au développement.

S'inscrivant dans le cadre de ses orientations, le ministère de la justice se fixe à l'horizon 2023 la vision suivante : « **Un système judiciaire indépendant, équitable, efficace, accessible, adapté aux besoins des justiciables et des acteurs économiques** ».

Le secteur de la Justice a pour objectif global d'assurer le bon fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires afin d'offrir en toute indépendance aux justiciables, aux détenus et aux citoyens un service de justice accessible, efficace et efficient, à même de protéger les libertés et de garantir les droits individuels et collectifs.

L'objectif global ci-dessus est décliné en quatre objectifs spécifiques :

- OS 1 : Améliorer l'accès et l'efficacité de la justice judiciaire ;
- OS 2 : Améliorer l'efficacité et qualité de la détention ;
- OS 3 : Renforcer la protection des mineurs ;
- OS 4 : Améliorer la gouvernance du service public de la Justice.
- OS5 : Consolider la promotion des droits humains et les modes de régulation et de gestion des affaires publiques.

PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1004_01 : Renforcer le pilotage stratégique et opérationnel

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations			Prévisions			
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
la gouvernance du service public de la Justice améliorée	Nombre de projets d'infrastructures en retard	Nbre	02	02	02	02	01	01	00
	Taux de missions d'inspection organisées par l'IGAJ	%			79	100	100	100	100
	Nombre de documents de planifications, de suivi et d'évaluation des projets et programmes du MJ élaborés	Nbre	02	02	05	03	05	03	03
	Niveau d'atteinte des objectifs par programme	%							

Objectif N° 1004_02 : Disposer de ressources humaines de qualité et en quantité suffisante

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations			Prévisions			
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
La formation des personnels renforcée	Le nombre d'agents non judiciaires ayant bénéficié de formation continue initiée par le MJ	Nbre							
	Taux de personnels judiciaires bénéficiant de FC au CFJ	%	243	183	491	128	300	350	400
	Nombre de personnels judiciaires formés mis à la disposition du MJ	Nbre		35 AJ 45 G	30 AJ 430 G	38 ES		9 AJ 25 G	
	Nombre de textes de loi vulgarisés				01	01			

OBJECTIF N° 2014_01 : Donner à tous l'accès au droit et à la justice dans des conditions d'égalité

			Réalizations			Prévisions			
Résultats	Indicateurs	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
L'accès au droit et à la justice renforcée	Nombre de médiations dans les maisons de justice	Nbre	12879	12 066	10928	12111	18164	20344	22785
	Taux de médiations réussies dans les maisons de justice	%	64,39	58,12	59,23	65,55	72	74	85
	Taux de réalisation de la carte judiciaire	%	71,4	71,4	81,4	84,3	85		90
	Nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle	Nbre	1016	791	753	800	900	950	1000

OBJECTIF N° 2014_02 : Améliorer l'efficacité de la justice judiciaire

			Réalizations			Prévisions			
Résultats	Indicateurs	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
L'efficacité de la justice judiciaire améliorée	Taux de détentions provisoires	%	42,15	41,56	41,94	40	39	38	37
	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants		3,30	3,36	3,48	3,49	3,5		
	Nombre de greffiers par magistrats		0,71	0,72	0,76				
	Taux de détention provisoire longue durée (≥ à 03 ans)	%	4,02	3,89	3,55	3,21	2,87	2,53	2,19

Objectif N° 2015_01 : Contribuer, par l’investigation, à la qualité de la décision judiciaire

			Réalizations			Prévisions			
Résultats	Indicateurs	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prise en charge spécifique des mineurs dans le cadre judiciaire renforcée	Nombre de mineurs accueillis dans les centres de la DESPS	Nbre	2778	3009	3071	3467	3863	4259	4655
	Nombre de mineurs pris en charge en AEMO	Nbre	2915	2894	3484	3837	4190	4543	4896
	Pourcentage des établissements publics et privés accueillant des mineurs contrôlés	%	00	00	00	20	40	60	80
	Effectif carcéral des mineurs	Nbre	184	186	241				

Objectif N° 2015_02 : Consolider l’amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs en danger et en conflit avec la loi

			Réalizations			Prévisions			
Résultats	Indicateurs	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dispositif de prise en charge du mineur en danger et en conflit avec la loi renforcé	Nombre de mineurs pris en charge par éducateur spécialisé	Nbre	43	48	55	50	33	37	41
	Prime de prise en charge journalière par enfant	CFA	600	523	523	523	723	923	1123
	Nombre de structures accueillant des mineurs construits	Nbre	00	00	00	00	5	5	4
	Nombre de mineurs ayant bénéficié de formations professionnelles et techniques ou de placement scolaire	Nbre	1811	2294	2576	2970	3252	3534	3816

OBJECTIF N° 2016_01 : Améliorer la qualité de la détention et des conditions de préparation à la réinsertion

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations			Prévisions			
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
La qualité de la détention et des conditions de préparation à la réinsertion améliorées	Taux de récidive	%	16,72	19	21,4	19,4	17,4	15,4	13,4
	Nombre de cas d'évasions	Nbre	24	19	07	<10	<07	<06	<05
	Taux d'occupation des prisons	%	227	239	243	210	200	190	180
	Prime journalière de prise en charge des détenus	CFA	1000	1000	1023	1100	1200	1300	1400
	Nombre de détenus formés et encadrés pour une réinsertion sociale (<i>métiers manuels ou études</i>)	Nbre	2694	3412	4088	4764	5440	6116	6792

OBJECTIF N° 2016_02 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations			Prévisions			
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les conditions de travail et de performance de l'AP sont améliorées	Nombre de détenus pris en charge par un surveillant de prison	Nbre	10	09	07	07	06	05	04
	Nombre d'EP disposant d'une salle de repos équipée	Nbre	00	00	00	00	05	10	15
	Taux d'agents pénitentiaires formés	%					100	200	300
	Nombre d'EP disposant d'un véhicule en bon état	Nbre				07	10	20	30

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_1004-01-13 - Maintenir parc informatique, réseaux & systèmes informatisés		27 000 000							27 000 000
P_1004-01-14 - Coord gestion infrastructure et patrimoine bati du MJ		47 000 000							47 000 000
P_1004-01-15 - Appuyer le fonds commun des greffes			250 000 000						250 000 000
P_1004-01-17 - construire et réhabiliter la chancellerie				10 000 000	10 000 000			10 000 000	10 000 000
P_1004-01-18 - Acquérir des véhicules						3 000 000 000	433 000 000	3 000 000 000	433 000 000
P_1004-02 – Formation			852 620 000			200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 052 620 000
P_1004-02-01 - Recruter & former pers jciares et Ed. surv.			400 000 000						400 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_1004-02-02 - vulgariser les textes de loi auprès des acteurs judiciaires			52 620 000						52 620 000
P_1004-02-03 - Achever et équiper le CFJ						200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
P_1004-02-04 - Assurer la FC pers jciars, Ed surv, auxi de just et autres			400 000 000						400 000 000
P_2014 - Justice judiciaire		1 748 352 030	1 125 642 000	4 395 000 000	2 095 000 000			4 395 000 000	4 968 994 030
P_2014-01 - Accès au droit et à la justice		28 000 000	772 642 000	13 687 000 000	1 275 000 000			13 687 000 000	2 075 642 000
P_2014-01-01 - Assister les indigents à avoir acces a la justice			500 000 000						500 000 000
P_2014-01-02 - Pours. règlement diligent petits litiges & promo accès droit			272 642 000						272 642 000

	Personnel	Acq.	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
		Biens services		AE	CP	AE	CP	AE	CP
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_2014-01-03 - Coord mise en place et bon fonctionnement disp just de proxi		30 000 000							30 000 000
P_2014-01-04 - Construire, réhabiliter et rénover des juridictions				600 000 000	600 000 000			600 000 000	600 000 000
P_2014-01-05 - Construire le palais de justice de Saint-Louis				475 000 000	475 000 000			475 000 000	475 000 000
P_2014-01-06 - Construire le palais de justice de Fatick				800 000 000	200 000 000			800 000 000	200 000 000
P_2014-01-07 - Mettre en œuvre la nouvelle carte judiciaire				1 700 000 000				1 700 000 000	
P_2014-01-08 - Construire des maisons de justice									
P_2014-02 - Efficacité de la justice judiciaire		1 705 422 830	353 000 000	9 972 467 602	820 000 000			9 972 467 602	14 123 613 066
P_2014-02-01 - Assurer organis. et fonct jurid. et gérer pers. Judiciaires		200 000 000							200 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_2014-02-02 - Statuer en matière discipli. & de nomination des magistrats			21 000 000						21 000 000
P_2014-02-03 - traiter et juger des contentieux		1 192 402 030	300 000 000						1 492 402 030
P_2014-02-04 - Elab projet textes en matière civ. animer & suiv just civ.		49 500 000							49 500 000
P_2014-02-05 - Elab des prj textes à carac pénal anim. & suiv. poli pénale		131 000 000							131 000 000
P_2014-02-06 - Promouvoir des modes alternatifs de règlement différends			32 000 000						32 000 000
P_2014-02-07 - Assurer le Maint du PJ Lat-Dior		130 000 000							130 000 000
P_2014-02-08 - Assurer le Maint du PJ de Pikine Guédiawaye		15 450 000							15 450 000
P_2014-02-10 - Equiper les juridictions				340 000 000	340 000 000			340 000 000	340 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_2014-02-11 - Gérer & Maintenir les nouvelles infrastructures judiciaires				355 000 000	355 000 000			355 000 000	355 000 000
P_2014-02-12 - Informatiser le casier judiciaire				100 000 000	100 000 000			100 000 000	100 000 000
P_2014-02-13 - Construire l'Ecole nationale de la magistrature				25 000 000	25 000 000			25 000 000	25 000 000
P_2015 - Education surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant		613 800 060		440 000 000	440 000 000			440 000 000	1 053 800 060
P_2015-01 - Justice juvénile	1 456 903 264	292 369 000							1 456 903 264
P_2015-01-01 - veiller protect, rééduc. et réinsér° enfants en difficulté		100 000 000							100 000 000
P_2015-01-02 - Suivre, contrôler action des ets. pub et priv (dom enfance)		28 896 000							28 896 000
P_2015-01-03 - assurer à l'égard des jeunes observ éduc rééd. réins et prév		167 073 000							167 073 000

	Personnel	Acq.	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
		Biens services		AE	CP	AE	CP	AE	CP
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_2015-02 - Vie du mineur en danger et/ou en conflit avec la loi		407 272 120		440 000 000	440 000 000			440 000 000	847 272 120
P_2015-02-01 - Prdre en charge enf (ergothérapie & foyers socio éducatif)		99 913 060							99 913 060
P_2015-02-02 - Assurer éducatif, rééducatif, accomp., prév. et la réhab des enf.		113 148 000							113 148 000
P_2015-02-03 - assurer rééducation des mineurs par des accomp. Psycho- éducatif		35 500 000							35 500 000
P_2015-02-04 - Héberger en urgence mineurs victimes, témoins ou en danger		69 270 000							69 270 000
P_2015-02-05 - Construire, réhab. équip. les structures de Educ. Surv.		0		440 000 000	440 000 000			440 000 000	440 000 000
P_2016 - Administration pénitentiaire		5 005 598 000	316 000 000	5 846 906 858	800 000 000	200 000 000	200 000 000	6 046 906 858	6 321 598 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_2016-02 - Conditions de travail et de performance de l'administration	9 149 314 745	502 900 000	316 000 000			200 000 000	200 000 000	200 000 000	10 168 214 745
P_2016-02-01 - Assurer la formation professionnelle des agents de l'AP			316 000 000						316 000 000
P_2016-02-02 - Réhabiliter l'ENAP						200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
P_2016-02-03 - Coordonner les activités des services relevant de l'AP		440 350 000							440 350 000
P_2100 - Bonne gouvernance et Droits humains		155 000 000	177 500 000	322 000 000	322 000 000			322 000 000	654 500 000
P_2100-01 - Bonne gouvernance	28 827 000	93 600 000		7 749 99 993	322 000 000			7 749 999 993	444 427 000
P_2100-01-01 - Appuyer l'appropriation de la bonne gouvernance				232 000 000	232 000 000			232 000 000	232 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital			Total des dépenses	
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
P_1004-01-14 - Coord gestion infrastructure et patrimoine bati du MJ		75 000 000								75 000 000
P_1004-01-15 - Appuyer le fonds commun des greffes			250 000 000							250 000 000
P_1004-01-17 - construire et réhabiliter la chancellerie				50 000 000	50 000 000				50 000 000	50 000 000
P_1004-01-18 - Acquérir des véhicules							900 000 000			900 000 000
P_1004-02 – Formation			760 000 000			200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	960 000 000
P_1004-02-01 - Recruter & former pers jciars et Ed. surv.			350 000 000							350 000 000
P_1004-02-02 - vulgariser les textes de loi auprès des acteurs judiciaires			60 000 000							60 000 000
P_1004-02-03 - Achever et équiper le CFJ						200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_1004-02-04 - Assurer la FC pers jciars, Ed surv, auxi de just et autres			350 000 000						350 000 000
P_2014 - Justice judiciaire		4 019 481 090	1 187 000 000	4 290 726 839	1 890 726 839			4 290 726 839	7 097 207 929
P_2014-01 - Accès au droit et à la justice		50 000 000	870 000 000	3 156 726 839	756 726 839			3 156 726 839	1 676 726 839
P_2014-01-01 - Assister les indigents à avoir acces a la justice			550 000 000						550 000 000
P_2014-01-02 - Pours. règlement diligent petits litiges & promo accès droit			320 000 000						320 000 000
P_2014-01-03 - Coord mise en place et bon fonctionnement disp just de proxi		50 000 000							50 000 000
P_2014-01-04 - Construire, réhabiliter et rénover des juridictions				400 000 000	400 000 000			400 000 000	400 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital		Total des dépenses	
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_2014-02-03 - traiter et juger des contentieux		3 094 481 090	266 000 000						3 360 481 090
P_2014-02-04 - Elab projet textes en matière civ. animer & suiv just civ.		100 000 000							100 000 000
P_2014-02-05 - Elab des prj textes à carac pénal anim. & suiv. poli pénale		200 000 000							200 000 000
P_2014-02-06 - Promouvoir des modes alternatifs de règlement différends			30 000 000						30 000 000
P_2014-02-07 - Assurer le Maint du PJ Lat-Dior		200 000 000							200 000 000
P_2014-02-08 - Assurer le Maint du PJ de Pikine Guédiawaye		75 000 000							75 000 000
P_2014-02-10 - Equiper les juridictions				200 000 000	200 000 000			200 000 000	200 000 000
P_2014-02-11 - Gérer & Maintenir les nouvelles infrastructures judiciaires				461 000 000	461 000 000			461 000 000	461 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital			Total des dépenses	
		CP	CP	AE	CP	AE	CP		AE	CP
P_2014-02-12 - Informatiser le casier judiciaire				323 000 000	323 000 000				323 000 000	323 000 000
P_2014-02-13 - Construire l'Ecole nationale de la magistrature				150 000 000	150 000 000				150 000 000	150 000 000
P_2015 - Education surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant		2 275 000 000		600 381 826	600 381 826				600 381 826	2 875 381 826
P_2015-01 - Justice juvénile	1 456 903 264* 2 %	975 000 000								975 000 000
P_2015-01-01 - veiller protect, réédic. et reinsert° enfants en difficulté		250 000 000								250 000 000
P_2015-01-02 - Suivre, contrôler action des ets. pub et priv (dom enfance)		125 000 000								125 000 000
P_2015-01-03 - assurer à l'égard des jeunes observ éduc rééd. réins et prév		600 000 000								600 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital			Total des dépenses	
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
P_2015-02 - Vie du mineur en danger et/ou en conflit avec la loi		1 300 000 000		600 381 826	600 381 826				600 381 826	1 900 381 826
P_2015-02-01 - Prdre en charge enf (ergothérapie & foyers socio éducatif)		400 000 000								400 000 000
P_2015-02-02 - Assurer éducatif, rééducatif, accompagn., prév. et la réhab des enf.		450 000 000								450 000 000
P_2015-02-03 - assurer rééducation des mineurs par des accompagn. Psycho-éducatif		150 000 000								150 000 000
P_2015-02-04 - Héberger en urgence mineurs victimes, témoins ou en danger		300 000 000								300 000 000
P_2015-02-05 - Construire, réhab. équip. les structures de Educ. Surv.				600 381 826	600 381 826				600 381 826	600 381 826
P_2016 - Administration pénitentiaire		7 000 000 000	400 000 000	400 000 000	1 285 000 000	200 000 000		200 000 000	600 000 000	8 885 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital			Total des dépenses	
		CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
P_2016-01 - Qualité de la dét. et conditions de prép. à la réinsertion		6 550 000 000		400 000 000	1 285 000 000				400 000 000	7 835 000 000
P_2016-01-01 - assurer la garde et préparer l'insertion et la réinsertion		650 000 000								650 000 000
P_2016-01-02 - Prendre en charge les soins médicaux des détenus		900 000 000								900 000 000
P_2016-01-03 - Prendre en charge l'alimentation des détenus		5 000 000 000								5 000 000 000
P_2016-01-04 - Construire, réhab., rénover et équip. les éts de l'AP				400 000 000	400 000 000				400 000 000	400 000 000
P_2016-01-05 - Construire la Mac de Sébikotane				0	885 000 000				0	885 000 000
P_2016-01-06 - Contrôler et encadrer les activités des éts pénitentiaires										
P_2016-02 - Conditions de travail et de performance de l'administration		450 000 000	400 000 000			200 000 000		200 000 000	200 000 000	1 050 000 000

	Personnel	Acq. Biens services	Transfert courant	Inv.exec. paretat		Transfert en capital			Total des dépenses	
		CP	CP	AE	CP	AE	CP		AE	CP
P_2016-02-01 - Assurer la formation professionnelle des agents de l'AP			400 000							400 000
P_2016-02-02 - Réhabiliter l'ENAP						200 000		200 000	200 000	200 000
P_2016-02-03 - Coordonner les activités des services relevant de l'AP		450 000								450 000
P_2100 - Bonne gouvernance et Droits humains		285 000	192 500	395 000	395 000				395 000	872 500
P_2100-01 - Bonne gouvernance		180 000		395 000	395 000				395 000	575 000
P_2100-01-01 - Appuyer l'appropriation de la bonne gouvernance				300 000	300 000				300 000	300 000
P_2100-01-02 - Appuer l'applc. des principes et règles de BG		100 000								100 000
P_2100-01-03 - Suivre et évaluer les politiques de bonne gouvernance		80 000		95 000	95 000				95 000	175 000

Annexe 3 : Ventilation des crédits par programme en 2022

	Acq. Biens services		Transfert courant	Inv.exec. par Etat		Transfert en capital		Total des dépenses	
	CP		CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P_1004 – Pilotage, coordination et gestion administrative									
P_1004-01 - Pilotage stratégique et opérationnel		1 030 000 000	605 000 000	50 000 000	50 000 000		700 000 000	50 000 000	2 385 000 000
P_1004-01-01 - Assister le Ministre dans l'exécution de ses missions		100 000 000							100 000 000
P_1004-01-02 - Coord activ de politique de BG & promo des droits humains		100 000 000							100 000 000
P_1004-01-03 - Inspecter le fonct. des serv. et organismes relevant du MJ		50 000 000							50 000 000
P_1004-01-04 - coordonner les activ. des différents services du ministère		80 000 000							80 000 000
P_1004-01-05 - mettre en œuvre la politique de com. du ministère		40 000 000							40 000 000
P_1004-01-06 - Planifier et évaluer les projets et programmes du ministère		50 000 000							50 000 000
P_1004-01-07 - Diffuser le droit OHADA			275 000 000						275 000 000
P_1004-01-08 - assurer la coord. technique des processus et activ. du PSJ			80 000 000						80 000 000

P_1004-01-09 - préparer projet de budget du MJ et gérer le pers non judici		325 000 000							325 000 000
P_1004-01-10 - assurer le contrôle de gestion		75 000 000							75 000 000
P_1004-01-11 - Contrôler la qualité des dossiers de passation des marchés		30 000 000							30 000 000
P_1004-01-12 - Sauveg. et gérer les archives interméd dans dépôts préarchiv		30 000 000							30 000 000
P_1004-01-13 - Maintenir parc informatique, réseaux & systèmes informatisés		75 000 000							75 000 000
P_1004-01-14 - Coord gestion infrastructure et patrimoine bâti du MJ		75 000 000							75 000 000
P_1004-01-15 - Appuyer le fonds commun des greffes			250 000 000						250 000 000
P_1004-01-17 - construire et réhabiliter la chancellerie				50 000 000	50 000 000			50 000 000	50 000 000
P_1004-01-18 - Acquérir des véhicules							700 000 000		700 000 000
P_1004-02 – Formation			770 000 000			100 000 000	100 000 000	100 000 000	870 000 000
P_1004-02-01 - Recruter & former pers jciars et Ed. surv.			400 000 000						400 000 000

P_2014-01-06 - Construire le palais de justice de Fatick					174 000 000				174 000 000
P_2014-01-07 - Mettre en œuvre la nouvelle carte judiciaire				1 700 000 000				1 700 000 000	
P_2014-01-08 - Construire des maisons de justice				291 050 000	291 050 000			291 050 000	291 050 000
P_2014-02 - Efficacité de la justice judiciaire		3 969 481 090	317 000 000	1 156 000 000	1 156 000 000			1 156 000 000	5 442 481 090
P_2014-02-01 - Assurer organis. et fonct jurid. et gérer pers. judiciaires		300 000 000							300 000 000
P_2014-02-02 - Statuer en matière discipli. & de nomination des magistrats			21 000 000						21 000 000
P_2014-02-03 - traiter et juger des contentieux		3 094 481 090	266 000 000						3 360 481 090
P_2014-02-04 - Elab projet textes en matière civ. animer & suiv just civ.		100 000 000							100 000 000
P_2014-02-05 - Elab des prj textes à carac pénal anim. & suiv. poli pénale		200 000 000							200 000 000
P_2014-02-06 - Promouvoir des modes alternatifs de règlement différends			30 000 000						30 000 000

P_2016-01-02 - Prendre en charge les soins médicaux des détenus		900 000 000							900 000 000
P_2016-01-03 - Prendre en charge l'alimentation des détenus		5 000 000 000							5 000 000 000
P_2016-01-04 - Construire, réhab., rénover et équip. les éts de l'AP				400 000 000	400 000 000			400 000 000	400 000 000
P_2016-01-05 - Construire la Mac de Sébikotane					400 000 000				400 000 000
P_2016-01-06 - Contrôler et encadrer les activités des éts pénitentiaires									
P_2016-02 - Conditions de travail et de performance de l'administration	9 149 314 745*2%	460 000 000	400 000 000			200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 060 000 000
P_2016-02-01 - Assurer la formation professionnelle des agents de l'AP			400 000 000						400 000 000
P_2016-02-02 - Réhabiliter l'ENAP						200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
P_2016-02-03 - Coordonner les activités des services relevant de l'AP		460 000 000							460 000 000
P_2100 - Bonne gouvernance et Droits humains		285 000 000	213 500 000	395 000 000	395 000 000			395 000 000	893 500 000

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

PROGRAMME 1004 :

PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

PRESENTATION DU PROGRAMME 1004 : Pilotage, coordination et gestion administrative

Le programme a pour objet l'amélioration de la gouvernance du secteur à travers le renforcement des fonctions de support et de soutien. Il met l'accent sur les stratégies du secteur visant à renforcer la coordination de l'action pour une gestion efficiente et efficace des ressources.

Ce programme, qui n'a pas vocation à porter une politique particulière, vient en appui des politiques sectorielles mises en œuvre dans le domaine de la justice judiciaire, de la protection judiciaire des mineurs, de l'administration pénitentiaire, de la bonne gouvernance et de la promotion des droits humains.

Il regroupe l'ensemble des directions et services dont les compétences sont d'intérêt commun pour le ministère. Ses principales activités sont les suivantes : activités normatives, évaluation, contrôle, études et recherche, gestion de l'administration centrale, communication. Il comprend toutes les fonctions transversales devant venir en appui des directions sous-sectorielles.

Les axes stratégiques se déclinent de la façon suivante :

- la planification, le suivi et l'évaluation des projets et programmes budgétaires du MJ ;
- le renforcement des ressources humaines et matérielles des structures relevant du MJ ;
- la coordination de toutes les activités des structures relevant du MJ ;
- Le renforcement de la production et l'exploitation des statistiques judiciaires ;
- L'organisation des missions d'inspection de fonctionnement des services relevant du MJ ;
- La modernisation du cadre juridique ;

- La vulgarisation des textes de loi.

Ce programme comporte deux actions de développement :

- Action 1004-01 : *Pilotage stratégique et opérationnel*
- Action 1004-02 : *formation*

Action 1004-01 : *Pilotage stratégique et opérationnel*

Les activités de pilotage stratégique et opérationnel portent sur la prospective et l'élaboration d'objectifs de gouvernance, la définition et la mise en œuvre des stratégies opérationnelles, le suivi et l'évaluation a posteriori des évolutions et du degré de réalisation des objectifs. Cette action relève du Cabinet, de l'IGAJ, du Secrétariat général, de la CESPSE et du service de communication du ministère.

Le renforcement des capacités institutionnelles et le rôle de pilotage stratégique et opérationnel porte sur :

- L'amélioration de la qualité des prestations de soutien au cabinet du ministre, aux services et directions du ministère, notamment dans les domaines de renforcement des capacités institutionnelles, humaines, matérielles et techniques en vue d'améliorer l'efficacité du travail.
- La prise d'une part active à la modernisation et à l'actualisation du cadre juridique.

Action 1004-02 : *formation*

Les conditions de recrutement, de formation, d'emploi et de gestion des personnels de la justice doivent être révisées afin de tenir compte de l'évolution du contexte et des exigences de l'institution vis-à-vis des acteurs. Le renouvellement et le renforcement des capacités des personnels sont devenus des défis majeurs à relever afin d'accroître en continu leurs performances et à les adapter à des environnements de plus en plus évolutifs et exigeants.

Le succès de tout système est tributaire des hommes qui l'animent. Cela implique des ressources humaines suffisantes et de qualité pour l'exécution des programmes retenus dans la politique sectorielle et une rationalisation de l'affectation des personnels.

L'action couvre l'ensemble des moyens humains et budgétaires permettant d'assurer la formation initiale et continue des acteurs de la justice.

La mise en œuvre de cette action relève principalement du Centre de Formation judiciaire

Le développement des compétences professionnelles des acteurs de la Justice passe, en 2020, par :

- L'organisation des sessions de recrutement des auditeurs de justice, des élèves greffiers et des élèves éducateurs spécialisés ;
- la formation initiale des différents publics admis tant au niveau de l'organisation de la pédagogie que de l'administration de la scolarité
- Organisation des sessions de formation au titre des dispositions transitoires, pour une durée de 12 mois :
 - a) Les greffiers ayant accompli au moins 10 ans de service souhaitant devenir administrateurs des greffes,
 - b) Les greffiers ayant moins de 10 ans de service souhaitant obtenir le diplôme de greffier classé hiérarchie A2
 - c) Les agents des hiérarchies B et C souhaitant obtenir le diplôme d'assistant des greffes et parquets
- Assurer la formation continue à destination des différents publics.

PRESENTATION DES CREDITS

Les crédits de ce programme sont arrêtés à la somme de **7 714 786 516 CFA**. Ces crédits visent à améliorer le pilotage stratégique et opérationnel pour **6 662 166 516 CFA** et renforcer la formation pour **1 052 620 000 CFA**.

Ces crédits se répartissent en :

- Personnel : 1 997 232 116 FCFA
- Acquisition de biens et services : 621 934 400 CFA ;
- Dépenses de transfert courant : 1 452 620 000 CFA ;
- Investissement exécuté par l'Etat : 3 010 000 000
- Transfert en capital : 633 000 000.

PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE

Deux objectifs de performance sont assignés à ce programme :

- Renforcer le pilotage stratégique et opérationnel ;
- Disposer de ressources humaines de qualité et en quantité suffisante

La mesure de la performance de ce programme porte ainsi prioritairement sur :

- les fonctions de conception, de planification, de gestion, de suivi, d'évaluation et de communication ;
- les activités qui concourent de manière significative à la réalisation des actions des autres programmes de politique, en particulier dans les domaines du renforcement des ressources humaines et matérielles des structures transversales (directions et services centraux), du renforcement de la production et de l'exploitation des statistiques judiciaires et de la modernisation du cadre juridique.

OBJECTIF N° 1 : Renforcer le pilotage stratégique et opérationnel

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations		
			2016	2017	2018
la gouvernance du service public de la Justice améliorée	Nombre de projets d'infrastructures en retard	Nbre	02	02	0
	Taux de missions d'inspection organisées par l'IGAJ	%			7
	Nombre de documents de planifications, de suivi et d'évaluation des projets et programmes du MJ élaborés	Nbre	02	02	0
	Niveau d'atteinte des objectifs par programme	%			

Objectif 2 : Disposer de ressources humaines de qualité et en quantité suffisante

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations		
			2016	2017	2018
La formation des personnels renforcée	Le nombre d'agents non judiciaires ayant bénéficié de formation continue initiée par le MJ	Nbre			
	Taux de personnels judiciaires bénéficiant de FC au CFJ	%	243	183	491
	Nombre de personnels judiciaires formés mis à la disposition du MJ	Nbre		35 AJ 45 G	30 A 430 C
	Nombre de textes de loi vulgarisés				01

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

PROGRAMME 2014 :

Justice judiciaire

PRESENTATION DU PROGRAMME 2014 : Justice judiciaire

Le pouvoir judiciaire se doit de garantir l'Etat de droit en assurant le respect des principes de légalité et d'égalité des sujets de droit ; il doit contribuer à la protection de la société et de ses membres, et assurer l'effectivité des décisions rendues.

Le programme « justice judiciaire » traite des questions relatives à l'indépendance des juges, à l'efficacité de la justice au service de tous les citoyens (qu'elle soit civile, commerciale, sociale, administrative ou pénale, ou encore juvénile). Il est mis en œuvre par la DSJ, la DACS, la DACG et la DJPPAD, ainsi que par les juridictions.

Toutes les évaluations effectuées déplorent, de façon récurrente, la lenteur et la pauvreté des moyens de l'institution judiciaire, mais aussi la difficulté d'accéder à ses services.

Les principaux axes stratégiques du programme sont les suivants :

- Le développement de la justice de proximité et le dispositif d'accueil et d'information des justiciables ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire ;
- La mise en place d'un mécanisme efficace d'aide juridictionnelle ;
- L'amélioration des conditions de travail dans les juridictions ;
- L'installation des bureaux d'exécution des peines ;
- L'informatisation et la dématérialisation des procédures.

La mise en œuvre du programme vise à apporter des réponses aux difficultés qui empêchent les services judiciaires de mener plus efficacement leurs missions, à travers les deux actions de développement suivantes :

- **Action 2014-01** : Accès au droit et à la justice
- **Action 2014-02** : Efficacité de la justice judiciaire

Action 2014-01 : Accès au droit et à la justice

De nouvelles juridictions d'appel et de première instance ont été créées dans le cadre de la nouvelle carte judiciaire qui tend à rapprocher géographiquement la population des lieux de justice, mais elles ne sont pas toutes opérationnelles. Cet effort portant sur l'accessibilité physique doit être complété par l'opérationnalisation des dispositifs qui peuvent garantir la mise à disposition de tous les citoyens de l'information juridique et de la possibilité effective de recourir aux services de la justice, quelle que soit leur situation économique. L'action relève à titre principal de la DSJ et de la Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit.

Action 2014-02 : Efficacité de la justice judiciaire

L'efficacité de la justice se traduit par la réduction du délai de traitement des dossiers, l'amélioration de la qualité des prestations et la satisfaction du justiciable. Le diagnostic du secteur révèle que les dysfonctionnements identifiés à ce niveau persistent en raison des causes suivantes :

- Le déficit de moyens infrastructurels et matériels des juridictions;
- La vétusté de certains locaux et équipements, de certaines juridictions;
- L'absence de soutien à la politique d'archivage moderne

Le professionnalisme et l'indépendance de la justice s'exprimeront d'autant plus efficacement que les conditions de travail seront améliorées. C'est pourquoi le renforcement des moyens de travail et la promotion des technologies de l'information et de la communication seront privilégiés.

Cette action couvre aussi l'ensemble des moyens humains et budgétaires permettant aux services judiciaires de rendre des décisions de qualité tout en réduisant les délais de traitement des affaires, ainsi que l'exécution des décisions qui conditionne la crédibilité de l'institution, et doit faire l'objet d'efforts prioritaires.

PRESENTATION DES CREDITS

Les crédits de ce programme sont arrêtés à la somme de **16199255066 CFA**. Ces crédits visent à améliorer l'accès au droit et à la justice pour **2 075 642 000 CFA** et renforcer l'efficacité de la justice judiciaire pour **14 123 613 066 CFA**.

Ces crédits se répartissent en :

- Personnel : 11 245 190 236 FCFA
- Acquisition de biens et services : 1 733 422 830 CFA ;
- Dépenses de transfert courant : 1 125 642 000 CFA ;
- Investissement exécuté par l'Etat : 2 095 000 000 CFA ;

PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE

Les objectifs poursuivis dans ce programme sont :

- Donner à tous l'accès au droit et à la justice dans des conditions d'égalité ;
- Améliorer l'efficacité de la justice judiciaire.

Pour garantir l'accès au droit et à une justice de qualité aux citoyens, trois résultats sont attendus :

- Justice de proximité et dispositif d'accueil et d'information des justiciables développés ;
- Carte judiciaire mise en œuvre ;
- Mécanisme efficace d'aide juridictionnelle mis en place.

L'amélioration de l'efficacité de la justice judiciaire passe nécessairement par la réalisation des extrants suivants :

- Conditions de travail des juridictions améliorées ;
- Traitement et jugement des contentieux améliorés ;
- Exécution des décisions optimisée.

OBJECTIF N° 2014_01 : Donner à tous l'accès au droit et à la justice dans des conditions d'égalité

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations			Prévisions				
			2016	2017	2018	2019	2020			
L'accès au droit et à la justice renforcée	Nombre de médiations dans les maisons de justice	Nbre	12879	12 066	10928	12111	18164			
	Taux de médiations réussies dans les maisons de justice	%	64,39	58,12	59,23	65,55	72			
	Taux de réalisation de la carte judiciaire	%	71,4	71,4	81,4	84,3	85			
	Nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle	Nbre	1016	791	753	800	900			

- **OBJECTIF N° 2014_02 : Améliorer l'efficacité de la justice judiciaire**

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations			Prévisions			
			2016	2017	2018	2019	2020		
L'efficacité de la justice judiciaire améliorée	Taux de détentions provisoires	%	42,15	41,56	41,94	40	39		
	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants		3,30	3,36	3,48	3,49	3,5		
	Nombre de greffiers par magistrats		0,71	0,72	0,76				
	Taux de détention provisoire longue durée (≥ à 03 ans)	%	4,02	3,89	3,55	3,21	2,87		

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

PROGRAMME 2015 :

Education surveillée et protection judiciaire de l'enfant

PRESENTATION DU PROGRAMME 2015 : Education surveillée et protection judiciaire de l'enfant

Le programme « Education surveillée et protection judiciaire des mineurs » participe, à côté des politiques menées par d'autres secteurs (Protection de l'enfance, action sociale), coordonnées dans le cadre d'une stratégie nationale, à la protection d'un maillon faible de la chaîne sociale, en l'occurrence, l'enfant en difficulté et/ou en conflit avec la loi.

Ce sous-secteur traite des questions relatives à la mise en œuvre de la justice des mineurs, dont les règles sont largement dérogatoires au droit commun, et qui couvre le traitement de la délinquance des mineurs mais aussi la protection des mineurs en danger, victimes ou témoins (prévention, suivi sur mandat judiciaire, enquêtes, hébergement et prise en charge dans des centres spécialisés).

Le programme est mis en œuvre par les juridictions pour mineurs et par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS).

Les axes stratégiques de ce programme se déclinent comme suit :

- Le renforcement du dispositif d'accompagnement éducatif au cours des procédures ;
- L'encadrement et le contrôle de l'action des établissements publics et privés recevant les mineurs ;
- Le renforcement du dispositif de prise en charge institutionnelle des mineurs en danger, en conflit avec la loi, victimes ou témoins ;
- L'amélioration des conditions et modalités de prise en charge des mineurs ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines (recrutement et formation).

Le programme est articulé autour de deux actions de développement :

- **Action 2015-01 : Justice juvénile ;**
- **Action 2015-02 : Vie du mineur en danger et/ou en conflit avec la loi.**

Action 2015-01 : Justice juvénile

Qu'il s'agisse d'enfants en conflit avec la loi, de victimes, de témoins, d'enfants en danger, la mise au contact de l'appareil judiciaire doit faire l'objet de mesures spécifiques destinées à protéger le mineur. La mise en œuvre de cette action relève essentiellement de la DESPS, ainsi que de la DACS et de la DACG.

Action 2015-02 : Vie du mineur en danger et/ou en conflit avec la loi.

La protection de l'enfant en danger consiste en la mise en œuvre de mesures d'assistance éducative lorsque " la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont menacées ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromises".

Cette action regroupe l'ensemble des activités visant à assurer la prise en charge éducative des mineurs qui ont fait l'objet d'une décision judiciaire. Sa mise en œuvre relève de la DESPS et ses services rattachés.

PRESENTATION DES CREDITS

Les crédits de ce programme sont arrêtés à la somme de **2 596 544 384 CFA**. Ces crédits sont destinés à l'action « justice juvénile » pour **1 749 272 264 CFA** et à l'action « Vie du mineur en danger et/ou en conflit avec la loi » pour **847 272 123 CFA**.

Ces crédits se répartissent en :

- Personnel : 1456 903 264 FCFA
- Acquisition de biens et services : 699 641 120 CFA ;
Investissement exécuté par l'Etat : 440 000 000 CFA.

PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE

Ce programme vise les objectifs suivants :

- Contribuer, par l'investigation, à la qualité de la décision judiciaire ;
- Consolider l'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs en danger et en conflit avec la loi.

La prise en considération du parcours judiciaire du mineur dans sa spécificité et le renforcement du dispositif de prise en charge du mineur en danger et/ou en conflit avec la loi est tributaire des résultats suivants :

- Le cadre juridique de prise en charge des mineurs renforcé et conforme aux engagements internationaux ;
- Le dispositif d'accompagnement éducatif au cours des actes de procédures mis en place ;

- La collecte et gestion des données de routine relatives aux mineurs dans les juridictions, services et institutions sous mandat de justice renforcées ;
- La coordination et contrôle de l'action des services extérieurs de l'éducation surveillée renforcés
- L'amélioration des conditions de traitement et de prise en charge des enfants en danger et/ou en conflit avec la loi, victimes ou témoins ;
- La mise en œuvre de la politique de réinsertion des mineurs en situation difficile ;
- Les conditions de travail du personnel de l'éducation surveillée améliorées .

Objectif 1 : Contribuer, par l'investigation, à la qualité de la décision judiciaire

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations			Prévisions				
			2016	2017	2018	2019	2020			
Prise en charge spécifique des mineurs dans le cadre judiciaire renforcée	Nombre de mineurs accueillis dans les centres de la DESPS	Nbre	2778	3009	3071	3467	3863			
	Nombre de mineurs pris en charge en AEMO	Nbre	2915	2894	3484	3837	4190			
	Pourcentage des établissements publics et privés accueillant des mineurs contrôlés	%	00	00	00	20	40			
	Effectif carcéral des mineurs	Nbre	184	186	241					

Objectif 2 : Consolider l'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs en danger et en conflit avec la loi

Résultats	Indicateurs	Unité	Réalizations			Prévisions				
			2016	2017	2018	2019	2020			
Dispositif de prise en charge du mineur en danger et en conflit avec la loi renforcé	Nombre de mineurs pris en charge par éducateur spécialisé	Nbre	43	48	55	50	33			
	Prime de prise en charge journalière par enfant	CFA	600	523	523	523	723			
	Nombre de structures accueillant des mineurs construits	Nbre	00	00	00	00	5			
	Nombre de mineurs ayant bénéficié de formations professionnelles et techniques ou de placement scolaire	Nbre	1811	2294	2576	2970	3252			

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

PROGRAMME 2100 :

Bonne gouvernance et droits humains.

PRESENTATION DU PROGRAMME 2100 : Bonne gouvernance et droits humains

Au Sénégal, la bonne gouvernance occupe une place importante et constitue un élément-clé des réformes dans l'agenda des politiques publiques. Cette option atteste de l'engagement fort à consolider le dispositif institutionnel mis en place, pour améliorer les modes de régulation et de gestion des affaires publiques.

Les pratiques de bonne gouvernance contribuent à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques. La bonne gouvernance suppose la mise en place d'un État de droit et d'institutions fortes dans un environnement de paix et de sécurité.

La mal gouvernance génère une affectation non optimale des ressources publiques et leur utilisation à des fins privées. La persistance de telles pratiques contribue au retard de développement, à l'aggravation de la pauvreté, et surtout, au plan politique, à une menace de rupture du contrat social qui fonde la République

En dépit des changements institutionnels intervenus, la dimension bonne gouvernance et droits humains figure toujours comme composante majeure dans les départements d'ancrage.

Il s'y ajoute que depuis 2013, le Gouvernement du Sénégal a adopté, en Conseil des ministres, une stratégie nationale de bonne Gouvernance (SNBG) comme offre politique face aux nouvelles ambitions des autorités issues de la deuxième alternance. Ce document sert de cadre global de mise en œuvre des initiatives dans ce domaine.

La promotion et la protection des Droits Humains constituent une préoccupation majeure de l'Etat du Sénégal, largement illustrée par la ratification de la quasi-totalité des instruments juridiques en la matière, l'adoption de mesures constitutionnelles et législatives pertinentes, la mise en place des divers mécanismes et programmes pour assurer l'effectivité des droits ainsi garantis.

Au plan national, diverses réformes législatives ont été réalisées qui vont dans le sens du renforcement des garanties des droits fondamentaux : en matière de procédure pénale (présence de l'avocat dès le stade de l'interpellation, puis de

l'enquête). Les progrès réalisés dans le domaine des conditions de vie et du respect des droits des personnes privées de liberté marquent l'importance accordée par le ministère de la justice à cette catégorie de personnes vulnérables.

La consolidation des conditions de la bonne gouvernance, la promotion et la protection des droits humains, passe par la mise en œuvre des axes stratégiques suivants :

- la promotion de l'État de droit ;
- la promotion de la gestion vertueuse des ressources publiques à travers notamment l'alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement et la promotion de l'éthique, de la transparence et de la reddition des comptes ainsi que l'efficacité de la dépense publique ;
- la promotion des cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques.
- l'appui à l'application des principes et règles de bonne gouvernance ;
- l'éducation et la communication sociale sur la bonne gouvernance ;
- le suivi et l'évaluation de la gouvernance dans toutes ses dimensions ;
- la promotion des droits humains ;
- la promotion du genre et de l'équité.

Le programme est mis en œuvre par la DDH, l'ONLPL, la CNLTP, la CGE, la DPBG et la DSEPBG.

Il est articulé autour de deux actions de développement :

- Bonne gouvernance;
- Droits humains et genre

Action 2100-01 : Bonne gouvernance

Pour une mise en œuvre effective de la politique de promotion de la bonne gouvernance, deux directions ont été créées : la Direction de la Promotion de la bonne Gouvernance et la Direction du Suivi et de l'Évaluation des Politiques de bonne Gouvernance, abordant de manière distinctive des aspects essentiels de la bonne Gouvernance.

En dépit des nombreux acquis notés, les défis de bonne gouvernance persistent et peuvent se décliner à trois niveaux principalement:

- l'appropriation des principes de bonne gouvernance ;
- l'application des principes de bonne gouvernance ;
- le développement d'un mécanisme national de suivi et de l'évaluation des politiques de bonne gouvernance.

Action 2100-02 : Droits humains et genre

Le respect des droits humains et du Genre, et la sensibilisation sur ces sujets sont au cœur des préoccupations du ministère de la Justice et de ses partenaires.

Outre la Direction des Droits humains et la Cellule Genre et Equité du ministère, deux institutions indépendantes rattachées au secteur et centrées sur des problématiques plus spécifiques (ONLPL et CNLTP) sont responsables de la mise en œuvre de cette action.

La prise en compte effective des droits humains et du genre au niveau du secteur de la Justice passe par l'atteinte des résultats :

- Un mécanisme de prévention de la traite des personnes opérationnel et efficace
- Des campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme efficace ;
- Des acteurs et structures, en charge de la promotion du genre au sein du secteur, renforcés.

PRESENTATION DES CREDITS DE L'ENVELOPPE INDICATIVE

Les crédits de ce programme sont arrêtés à la somme de **661 327 000 CFA**. Ces crédits sont destinés à l'action « bonne gouvernance » pour **444 427 000 CFA** et à l'action « Droits humains et genre » pour un montant de **216 900 000 CFA**.

Ces crédits se répartissent en :

- Personnel : 28 827 000 FCFA
- Acquisition de biens et services : 133 000 000 CFA ;
- Dépenses de transfert courant : 177 500 000 CFA ;
- Investissement exécuté par l'Etat : 322 000 000 CFA ;

PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE

Ce programme vise les objectifs suivants :

- Améliorer les modes de régulation et de gestion des affaires publiques
- Mettre un terme à toutes les formes de discrimination, de violence et de torture.

